

19



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



11 Numéro de publication: **0 683 994 A1**

12

### DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **95107580.3**

51 Int. Cl.<sup>8</sup>: **A44C 9/00**

22 Date de dépôt: **18.05.95**

30 Priorité: **25.05.94 CH 1616/94**

71 Demandeur: **PIAGET INTERNATIONAL S.A.**  
**8, rue Jacques Grosselin**  
**CH-1227 Genève (CH)**

43 Date de publication de la demande:  
**29.11.95 Bulletin 95/48**

72 Inventeur: **Pasquetti, Ornella**  
**Via Amedei 3**  
**I-20123 Milan (IT)**

84 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC**  
**NL PT SE**

74 Mandataire: **Micheli & Cie**  
**Rue de Genève 122,**  
**Case Postale 61**  
**CH-1226 Genève-Thonex (CH)**

54 **Bague à anneaux multiples.**

57 Bague comportant plusieurs anneaux (1, 2, 3) fixés l'un à l'autre à l'aide d'un dispositif d'accouplement comprenant un crochet (5) s'étendant hors d'une face latérale d'un premier anneau (2, 3) et destiné à pénétrer dans un second anneau (1) par une ouverture (6) pratiquée dans une de ses faces latérales (8) et à coopérer avec des moyens d'accouplement (14) de ce second anneau (1).

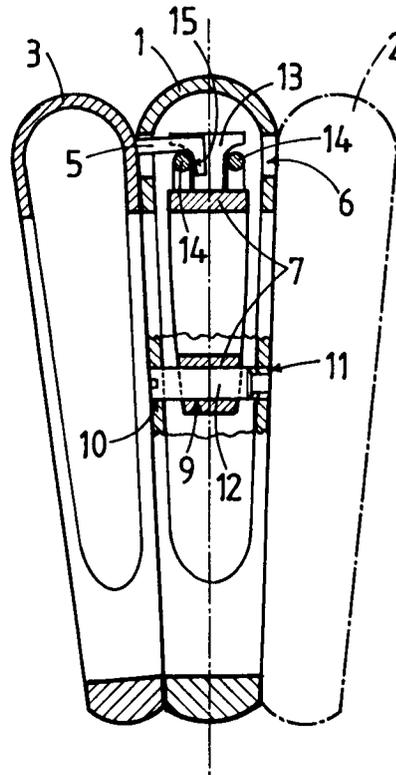


FIG. 2

EP 0 683 994 A1

La présente invention a pour objet une bague à deux ou plusieurs anneaux.

On connaît des anneaux en or munis ou non de diamants ou de pierres précieuses, notamment des alliances. Actuellement il est fréquent de porter deux ou plusieurs de ces anneaux simultanément. Ce principe permet une certaine évolution de la parure dans le temps puisqu'on peut recevoir une bague d'abord puis une seconde et ainsi de suite à l'occasion de fêtes ou anniversaires particuliers.

L'inconvénient de ces anneaux multiples indépendants réside dans le fait que leur position angulaire respective ne peut pas être définie et que dès lors il est impératif qu'ils restent absolument symétriques dans leur forme et dans leur décor faute de quoi l'effet esthétique recherché n'est pas obtenu.

La présente invention a pour objet une bague à anneaux multiples tendant à obvier aux inconvénients précités qui se distingue par les caractéristiques définies à la revendication 1.

Le dessin annexé illustre schématiquement et à titre d'exemple une forme d'exécution de la bague à anneaux multiples selon l'invention.

La figure 1 en est une vue en perspective.

La figure 2 est une coupe de la bague illustrée à la figure 1, à plus grande échelle.

La figure 3 est une vue de la face interne d'un des anneaux extérieurs de la bague.

La figure 4 est une vue d'une des faces latérales de l'anneau médian de la bague.

La figure 5 est une vue de l'insert logé dans l'anneau médian et servant à la fixation des anneaux les uns aux autres.

La bague à anneaux multiples illustrée comporte un anneau central 1 et deux anneaux latéraux 2, 3.

Dans l'exemple illustré chacun des anneaux 1, 2, 3 présente deux faces latérales contenues dans des plans formant un angle entre eux et reliés par une portion périphérique arrondie. Chaque anneau 1-3 est creux et muni d'une ouverture centrale destiné à donner passage à un doigt de l'utilisateur.

Il est évident que les surfaces externes des anneaux, tant de ses faces latérales que de sa position périphérique peuvent être munies de décors ou serties de pierres.

Cette bague est munie de moyens d'accouplement des trois anneaux 1 - 3 l'un à l'autre permettant de les maintenir en position de service assemblée, mais également par une simple manipulation, un déplacement angulaire de 90° l'un par rapport à l'autre, de séparer ces annexes les uns des autres.

Ces moyens d'accouplement permettent de relier temporairement les anneaux 1 - 3 ensemble comprenant des organes mâles faisant partie des anneaux latéraux 2,3 et des organes femelles rendus solidaires de l'anneau central 1.

Chaque anneau latéral 2, 3 comporte sur sa face latérale interne 4, dans la partie supérieure de cette face 4, de préférence situé sur l'axe de symétrie de l'anneau, un crochet 5 constituant un organe d'accouplement mâle.

L'anneau central 1 présente sur chacune de ses faces latérales, dans leur portion supérieure et axées sur l'axe de symétrie de l'anneau 1 une ouverture 6 d'une dimension suffisante pour laisser passer le crochet 5 des anneaux latéraux 2, 3.

Cet anneau central 1 est muni d'un insert 7 se logeant dans la partie supérieure de l'anneau 1 entre ses pans latéraux 8 et sa portion périphérique supérieure de manière à être entièrement caché et invisible. Cet insert 7 comporte à ses extrémités des perçages 9 et présente une forme générale en arc de cercle. Lorsque l'insert 7 est en position de service dans l'anneau central 1, les perçages 9 sont en regard d'un perçage 10 de l'une des faces latérales de l'anneau central et d'un taraudage 11 de l'autre face latérale de cet anneau. Ainsi, cet insert 7 peut être fixé dans l'anneau central 1, à l'aide de deux vis 12.

La partie dorsale ou convexe de l'insert 7 compte des paires de supports 13 maintenant en position de service des fils ressorts 14, constituant l'organe d'accouplement de l'anneau central coopérant avec les crochets 5 pour fixer les anneaux 1 - 3 ensemble.

L'extrémité des crochets 5 comporte un bec muni d'une rampe oblique 15 destinée à entrer en contact avec un des fils ressort 14.

Pour accoupler deux anneaux on déplace angulairement les anneaux 1 et 2 ou 3 l'un par rapport à l'autre d'environ 90° en maintenant leurs faces latérales se faisant face parallèles l'une à l'autre. Dans cette position angulairement décalée on introduit le bec du crochet 5 de l'anneau 2 ou 3 au travers de l'ouverture 6 de l'anneau 1 pour plaquer les anneaux l'un contre l'autre.

Enfin on déplace les anneaux 1 et 2 ou 3 angulairement l'un par rapport à l'autre de manière à ce que leurs ouvertures centrales soient alignées pour le passage du doigt de l'utilisateur. Ce faisant la rampe 15 du bec du crochet 5 entre en contact avec le fil ressort 14 et déforme légèrement ce fil ressort 14, ce qui crée progressivement une tension permettant d'appliquer les deux anneaux l'un contre l'autre avec une force suffisante pour les maintenir dans une position angulaire de service déterminée.

On réalise ainsi un accouplement à force progressive et crochement doux et élastique qui convient parfaitement. Une fois les anneaux en position accouplée et la bague mise à un doigt, la bague à l'apparence d'une bague monolytique, les anneaux étant fixés les uns aux autres et ne pouvant plus se déplacer l'un par rapport à l'autre.

Ainsi, suivant les décors des anneaux on peut les faire correspondre les uns aux autres pour obtenir un aspect d'ensemble de la bague.

Cette bague est toutefois démontable, les anneaux peuvent aisément se séparer. Il est ainsi possible à l'aide d'un jeu de 4, 5 ou plusieurs anneaux différents d'en assembler 2 ou 3 et d'obtenir des bagues d'apparences différentes. 5

Il est évident que dans une variante on peut concevoir une bague à deux anneaux seulement, l'un comportant un crochet 5 et l'autre une ouverture 6 et un insert 7. 10

Pour une bague à plus que trois anneaux on prévoit un anneau intermédiaire comportant un crochet 5 sur une de ses faces latérales et une ouverture 6 sur son autre face latérale. Cet anneau intermédiaire comporte un insert 7 muni d'un seul fil ressort 14. On peut ainsi assembler un nombre quelconque d'anneaux les uns aux autres pour réaliser une bague. 15 20

Une bague à deux anneaux seulement peut également être réalisée à l'aide d'un anneau latéral 2 ou 3 tel qu'illustré et un second anneau comportant un insert simple, à un seul fil 14, et une seule ouverture 6. Une telle bague est ensuite évaluative car entre ces deux anneaux de la bague il est possible d'insérer autant d'anneaux intermédiaires, munis d'un crochet 5 sur une face et d'une ouverture 6 sur l'autre et comportant un insert simple à un seul fil 14, que l'on désire. 25 30

## Revendications

1. Bague à anneaux multiples comprenant au moins deux anneaux fixés l'un à l'autre de façon amovible à l'aide d'un dispositif d'accouplement comprenant un organe d'accouplement mâle s'étendant hors d'une face latérale d'un premier anneau et destiné à pénétrer dans un second anneau par une ouverture pratiquée dans une de ses faces latérales, caractérisée par le fait que le dispositif d'accouplement comporte encore un insert fixé dans le second anneau, cet insert servant de fixation à un fil ressort coopérant en position accouplée des anneaux avec un bec du crochet du premier anneau. 35 40 45
2. Bague selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'insert est une pièce de forme arquée, fixée par ses extrémités au second anneau, dont la face convexe présente des supports sur lesquels est fixé le fil ressort. 50
3. Bague selon l'une des revendications 1 ou 2 précédentes, caractérisée par le fait que le second anneau présente une ouverture sur chacune de ses faces latérales et comporte un

insert muni de deux fils ressorts, ce second anneau constituant ainsi un anneau central accouplé à deux premiers anneaux situés de part et d'autre de l'anneau central.

4. Bague selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée par le fait qu'elle comporte encore un anneau intermédiaire comportant sur l'une de ses faces latérales un crochet et sur l'autre une ouverture, cet anneau intermédiaire étant muni d'un insert comportant un fil ressort destiné à coopérer avec le crochet, soit d'un anneau intermédiaire supplémentaire, soit d'un deuxième premier anneau.

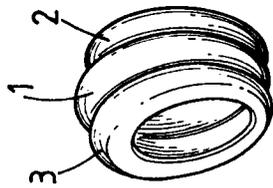


FIG. 1

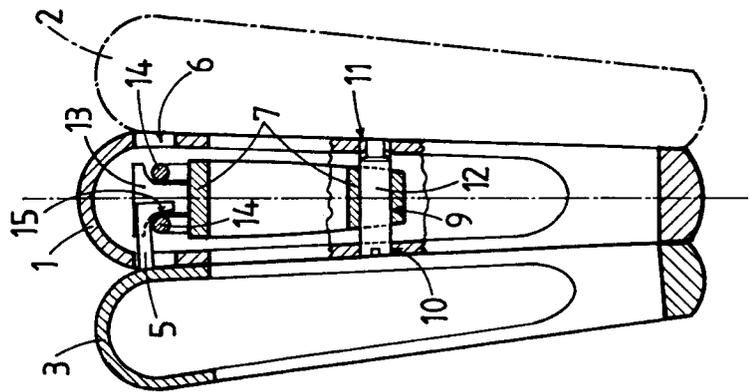


FIG. 2

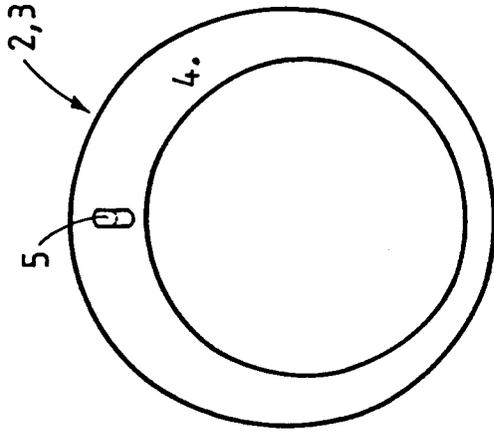


FIG. 3

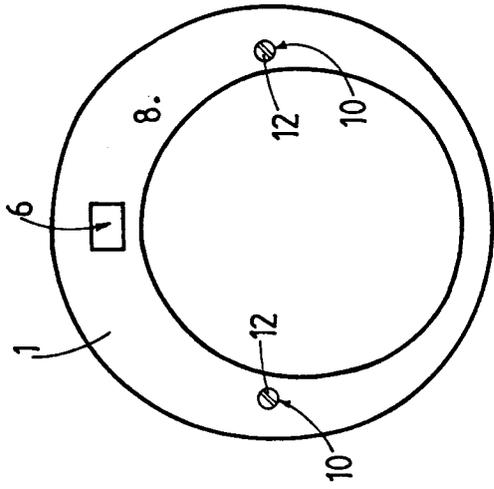


FIG. 4

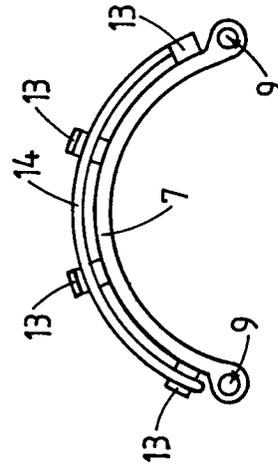


FIG. 5



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande  
EP 95 10 7580

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US-A-2 726 520 (E. DEBLER) * colonne 2, ligne 9 - colonne 4, ligne 16; figures 1-13 *	1	A44C9/00
A	DE-U-74 22 626 (E. W. SCHREIBER) * page 6, alinéa 6 - page 8, alinéa 1; figures 1-3 *	1	
A	US-A-1 536 540 (D. S. THOMAS) * page 1, ligne 52 - page 2, ligne 7; figures 1-7 *	1	
A	US-A-2 522 954 (M. MANNE) * colonne 2, ligne 19 - colonne 3, ligne 63; figures 1-9 *	1	
A	US-A-1 982 864 (J. GRANAT) * page 1, ligne 59 - ligne 92; figures 1-5 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A44C
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		14 Septembre 1995	Garnier, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1500 03.82 (P/M/C02)